

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00729

Numéro SIREN : 849 786 306

Nom ou dénomination : A.S.C.R Holding

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2024 sous le numéro de dépôt A2024/005617

A.S.C.R Holding

Société par Actions Simplifiée au Capital de **10 000 €**
Siège social : 16, Rue des Ecoles – 38220 Livet-et-Gavet

RCS GRENOBLE 849 786 306

Procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du mardi 31/12/2023

L'an deux mille vingt-deux
Et le trente et un décembre
A dix-sept heures à Livet-Et-Gavet

Le soussigné :

- Monsieur ALEXANDRU Florinel Claudiu
Né(e) le vingt septembre mil neuf cent quatre-vingt- trois à Braila (Roumanie)
De nationalité Roumaine,
Demeurant à Livet-Et-Gavet (38220), 16, Rue des Ecoles,
Situation matrimoniale : Marié sous le régime de la communauté légale.

Agissant en qualité de fondateur de la Société « **A.S.C.R Holding** », société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège est situé à Livet-et-Gavet (38220), 16, Rue des Ecoles, en cours de constitution, a pris des décisions en assemblée générale constitutive portant sur les points suivants :

- dissolution anticipée de la société « **A.S.C.R Holding** »,
- nomination du liquidateur ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication,

PREMIERE

DECISION : DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'associé unique, décide la dissolution anticipée de la société " **A.S.C.R Holding** ", à compter du 31 décembre 2023 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions des articles L. 237-1 à 237-13 du Code de commerce

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Durant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention " société en liquidation ". Cette mention ainsi que le nom du liquidateur devront figurés sur tous les documents et actes destinés au tiers.

Le siège social de la liquidation est fixé au siège de la société, soit : 16, Rue des Ecoles - 38220 LIVET-ET-GAVET

DEUXIEME

DECISION : NOMINATION DU LIQUIDATEUR

Le liquidateur de la société est Monsieur ALEXANDRU Florinel Claudiu, associé unique, demeurant à LIVET-ET-GAVET (38220), 16, Rue des Ecoles, lequel déclare accepter ce mandat et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien sa mission, c'est-à-dire réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés, sous réserve des dispositions des articles L. 237-1 et suivants du Code de commerce.

Il est autorisé à continuer les affaires en cours pour les besoins de la liquidation exclusivement.

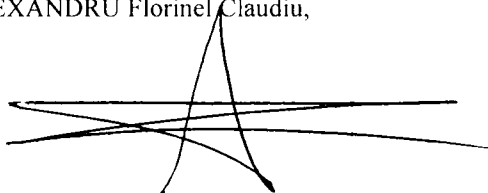
TROISIEME
DECISION : POUVOIRS

L'associé unique donne tous les pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou de dépôts qu'elles entraîneraient.

Le présent procès-verbal, signé par l'associée unique, sera consigné sur son registre des décisions.

Le Président et associé unique
Mr ALEXANDRU Florinel Claudiu,

Signature de l'associée unique
Mr ALEXANDRU Florinel Claudiu,



Signature du liquidateur, précédée de la mention manuscrite « *Bon pour acceptation des fonctions de Liquidateur* »

Mr ALEXANDRU Florinel Claudiu,

BON POUR ACCEPTATION DE
FONCTIONS DE LIQUIDATEUR

